

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune de Walferdange que la Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics et le Ministre des Affaires intérieures ont approuvé respectivement le 7 novembre 2024 et le 13 novembre 2024 la délibération du conseil communal du 7 octobre 2024 (point 11a de l'ordre du jour) portant modification du chapitre 2 du règlement communal en matière de circulation comme suit :

rue des Romains

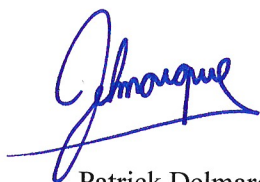
à ajouter :

4/2/1 Stationnement interdit

⇒ le long des immeubles numéros 5a et 5b, du côté impair.

Walferdange, le 27 novembre 2024.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber